

Développement d'outils territoriaux de financement participatif



CONGRÈS DES PARCS 2016 HOMME NATURE

le contrat en question,
les réseaux en action

Le Pilat compte 5 Clubs d'investisseurs locaux, un projet de Monnaie Locale, un groupe local de Terre de Liens ... Il s'agit pour le Parc de proposer, à titre expérimental, d'autres formes de financements complémentaires à ceux existants, avec une contribution citoyenne au développement socio-économique local.

Après analyse des besoins en financement des entreprises et des associations au regard des outils de la finance classique ou participative qui leurs sont d'ores et déjà accessibles et après évaluation de la capacité des citoyens à investir épargne ou temps dans la réalisation de projets locaux, le Parc en lien avec les différents acteurs économiques du Pilat a développé des outils de financements participatifs complémentaires en circuits courts.

Ainsi suite à un appel à partenariat, le Parc a contractualisé avec 4 plateformes de financement par la foule (crowdfunding) :

- pour du don contre don avec les plateformes Kisskissbankbank et HelloAsso (cette dernière répondant aux besoins plus spécifiques des associations),
- pour du prêt solidaire avec la plateforme HelloMerci,
- pour du prêt rémunéré avec la plateforme Lendopolis.

En parallèle, un partenariat avec une banque (Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche) a été acté pour que les fonds des «comptes sur livret régional» permettent d'accompagner les initiatives économiques ou associatives du Pilat.

A travers ces partenariats, le Parc du Pilat recommande certains projets après vérification de leur compatibilité avec les objectifs de la charte du Parc.

Les projets peuvent alors faire de leur appartenance au territoire du Pilat classé Parc naturel régional un facteur de communication positive pour obtenir plus facilement l'appui financier des citoyens.



Contacts

Christine Gazel, chargée de mission
économie sociale et solidaire
cgazel@parc-naturel-pilat.fr

Partenaires de l'opération



Financeurs

Auvergne – Rhône-Alpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

